

MISE EN ŒUVRE DU SAGE DU BASSIN DE L'HUISNE

RAPPORT D'ACTIVITE 2020

Validé par la Commission locale de l'eau, le 18/02/2021

1 - Présentation du SAGE et rappel du contexte.....	2
2 - Présentation des activités de la Commission locale de l'eau.....	7
3 - Autres actions ou réunions suivies par la cellule d'animation de la CLE.....	8
4 - Mise en œuvre opérationnelle du SAGE.....	8
5 - Actions de communication.....	10
6 - Budget et financement.....	11
7 - Analyse, bilan et perspectives.....	12



Visite du chantier d'arasement partiel du barrage de Villaines-la-Gonais dans le cadre de la signature du CT Eau Huisne Aval.

1 – PRESENTATION DU SAGE ET RAPPEL DU CONTEXTE

1.1 – Le bassin versant de l’Huisne, périmètre de mise en œuvre du SAGE

Le bassin de l’Huisne, situé à cheval sur les régions historiques du Perche au nord et du Haut-Maine au sud, regroupe tout ou partie des 154 communes situées dans les départements de l’Orne (54 communes, Région Normandie), d’Eure-et-Loir (26 communes, Région Centre Val de Loire) et de la Sarthe (74 communes, Région Pays de la Loire). La liste des communes du périmètre et la carte de situation du bassin sont annexées au présent document.

Principal affluent rive gauche de la rivière Sarthe, l’Huisne prend sa source à 180 mètres d’altitude sur la commune de La Perrière (Orne), au nord-ouest de la forêt de Bellême. Sa vallée s’étend sur 130 km de long, mais la rivière, méandriforme, parcourt 187 km jusqu’à sa confluence avec la Sarthe au Mans, à environ 40 mètres d’altitude. L’Huisne est alimentée par près de 1 850 km de cours d’eau qui drainent un bassin versant de 2 396 km². Le bassin versant compte environ 185 000 habitants.

1.2 – Masses d’eau concernées (objectif environnemental, évaluation et paramètres déclassants)

Le bassin versant de l’Huisne compte 29 masses d’eau superficielle. Le tableau ci-après présente l’état écologique évalué en 2017. Dans le détail, selon cette dernière évaluation :

- 12 sont en bon état ;
- 7 sont en état moyen ;
- 7 sont en état médiocre ;
- 3 sont état mauvais.

65 % des masses d’eau sont autour de la limite bon / moyen état et 35 % sont dégradés (état médiocre ou mauvais). De manière générale le bon état reste fragile : il est à préserver et à consolider.

CODE	NOM	ETAT ECOLOGIQUE EVALUE EN 2017
FRGR0461	L’HUISNE DEPUIS MAUVES-SUR-HUISNE JUSQU’A BOISSY-MAUGIS	4
FRGR0462a	L’HUISNE DEPUIS BOISSY-MAUGIS JUSQU’A LA FERTE-BERNARD	3
FRGR0462b	L’HUISNE DEPUIS LA FERTE-BERNARD JUSQU’A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	4
FRGR0474	LA COMMEAUCHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU’A LA CONFLUENCE AVEC L’HUISNE	2
FRGR0475	LA CORBIONNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU’A LA CONFLUENCE AVEC L’HUISNE	2
FRGR0476	LA CLOCHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU’A LA CONFLUENCE AVEC L’HUISNE	3
FRGR0477	LA RONNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU’A LA CONFLUENCE AVEC L’HUISNE	3
FRGR0478	LA MEME ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU’A LA CONFLUENCE AVEC L’HUISNE	2
FRGR0479	LA VIVE PARENCE DEPUIS BONNETABLE JUSQU’A LA CONFLUENCE AVEC L’HUISNE	4
FRGR0480	LA MORTE PARENCE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU’A LA CONFLUENCE AVEC LA VIVE PARENCE	5
FRGR1210	LE GUE PERRY ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU’A LA CONFLUENCE AVEC L’HUISNE	4
FRGR1227	LE NARAI ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU’A LA CONFLUENCE AVEC L’HUISNE	2
FRGR1235	LE MERDEREAU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU’A LA CONFLUENCE AVEC LA VIVE PARENCE	3
FRGR1239	LE DUE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU’A LA CONFLUENCE AVEC L’HUISNE	2
FRGR1256	LA VIMELLE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU’A LA CONFLUENCE AVEC L’HUISNE	2
FRGR1258	LE GRIGNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU’A LA CONFLUENCE AVEC L’HUISNE	3
FRGR1261	LA CHERONNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU’A LA CONFLUENCE AVEC L’HUISNE	5
FRGR1267	LE MOULIN AU MOINE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU’A LA CONFLUENCE AVEC LA VIVE PARENCE	2
FRGR1268	LA QUEUNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU’A LA CONFLUENCE AVEC L’HUISNE	4
FRGR1285	LE VALMER ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU’A LA CONFLUENCE AVEC L’HUISNE	3

FRGR1301	LE MONTRETAUX ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	2
FRGR1312	LA MAROISSE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	4
FRGR1322	LE RAVINE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	5
FRGR1333	LA ROUGETTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	4
FRGR1365	L'ERRE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	2
FRGR1394	LE BOISCORDE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	2
FRGR1427	LA VILETTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	3
FRGR1592	L'HUISNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A MAUVES-SUR-HUISNE	2
FRGR1593	LE CHENE GALON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	2

1.3 – Périmètre, Commission locale de l'eau et historique du SAGE

Le périmètre d'élaboration et de mise en œuvre du SAGE a été arrêté le 27 janvier 1999. Le bassin versant de l'Huisne fait partie du bassin versant de la rivière Sarthe (533 communes, 8 000 km²).

La Commission locale de l'eau a été instituée par arrêté du 15 juillet 1999. En novembre 2017, la composition de la CLE a été renouvelée dans sa totalité. Le dernier arrêté de renouvellement datait du 8 novembre 2011. Elle compte 58 membres titulaires :

- Collèges des élus : 29 membres.
- Collège des usagers : 18 membres.
- Collège de l'État et de ses établissements publics : 11 membres.

A la date de rédaction du présent rapport d'activité, elle est présidée par M. Michel ODEAU (maire de Villaines-la-Gonais). Ses vice-présidents sont M. Philippe PICQ (représentant du Parc du Perche) et M. Paul GLINCHE (maire de Montfort-le-Gesnois). Suite aux élections locales du printemps 2020, l'arrêté modificatif de la CLE a été pris le 00 décembre 2020. La CLE renouvelée n'a pu être réinstallée avant la fin de l'année.

Le SAGE révisé a été approuvé par arrêté interpréfectoral le 12 janvier 2018. La mise en œuvre du SAGE s'articule autour de trois volets :

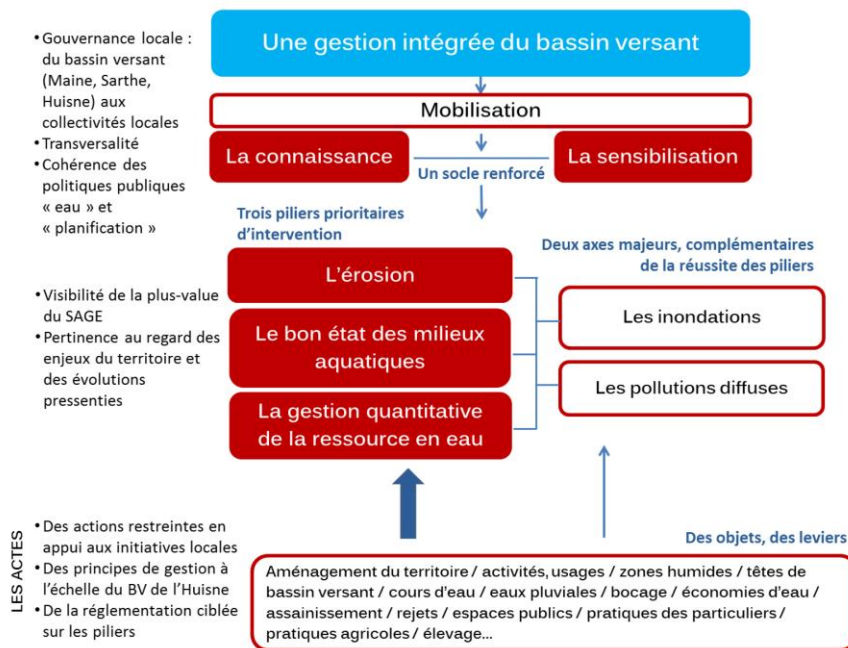
- L'application réglementaire du SAGE ;
- La mise en œuvre opérationnelle ;
- Le suivi et l'évaluation.

1.4 – Enjeux de l'eau identifiés sur le bassin versant et objectifs du SAGE révisé

Le SAGE révisé, est guidé par une notion transversale, celle d'une gestion intégrée de bassin versant. Ceci signifie que toutes les mesures du SAGE, dispositions et actions en découlant, sont systématiquement appréhendées à l'échelle du bassin versant de l'Huisne : amont / aval, rivière Huisne / affluents, cours d'eau / milieux connectés, usages / états de la ressource, etc.

De plus, les mesures du SAGE révisé sont élaborées en recherchant la cohérence entre les politiques publiques "eau" et celles relatives à la "planification des territoires". C'est-à-dire que le SAGE veille à ne pas créer des difficultés, voire des contradictions.

Cette ligne est également déclinée dans le mode de gouvernance du SAGE révisé et son animation, puisque les acteurs locaux sont privilégiés à tous les niveaux, des organismes et institutions présents à l'échelle du bassin versant, à la commune, échelon principal pour une diffusion massive et en proximité des mesures du SAGE révisé.



Un socle renforcé

Dans le contenu du SAGE révisé, les fondements sont déclinés par l'inscription d'un socle renforcé, qui contient le volet de la connaissance et celui de la sensibilisation.

Unaniment, les acteurs du SAGE réitèrent la nécessité de détenir collectivement un niveau de connaissance fiable, actualisé et partagé. La connaissance permet de comprendre des phénomènes, d'objectiver des situations, de prendre conscience d'enjeux nouveaux pour, au final, proposer et mettre en œuvre des dispositions et des actions adaptées.

La connaissance ne suffit pas si elle n'est pas associée à un volet sensibilisation. Cette sensibilisation

vise bien entendu tous les publics, tous les sujets (cf. la gestion intégrée de bassin versant), grâce à des outils variés (support matériel et numérique) et des événements associés (forum, réunion locale par exemple).

Trois piliers prioritaires d'intervention

L'érosion est l'un de ces piliers, ou plus précisément la lutte contre les phénomènes érosifs. C'est une problématique avérée et compliquée sur plusieurs secteurs du bassin versant (le Dué et le Narais en Sarthe par exemple, ainsi que sur les territoires plus accidentés dans l'Orne).

L'érosion est un sujet complexe, mais qui a pour intérêt de rassembler la quasi-totalité des acteurs : les agriculteurs pour l'érosion de la terre arable et le transfert des polluants (phosphore notamment), les protecteurs des milieux aquatiques avec la question du colmatage des fonds de rivières et l'entretien des berges, les inondés avec l'enjeu d'infiltration et de rétention de l'eau, les collectivités puisque le sujet renvoie globalement à la définition d'un projet de territoire et à l'aménagement de l'espace, les financeurs qui trouvent là un objet transversal et cohérent d'intervention.

Le bon état des milieux aquatiques constitue un autre pilier, regroupant les enjeux physiques, chimiques et écologiques. Au moment de l'élaboration du Sage de l'Huisne en vigueur, la continuité écologique n'était que peu abordée. Depuis, c'est devenu sur de nombreux bassins versants un sujet sensible, qui ne manque pas d'être déjà présent sur l'Huisne autour de certains ouvrages. Le SAGE révisé ne peut pas faire l'économie de cette thématique, qui passe nécessairement par une mobilisation et des échanges avec toutes les parties. Reconnue comme une instance de concertation efficace, la CLE a un rôle déterminant à tenir.

Enfin, la gestion quantitative de la ressource en eau est posée comme le troisième pilier du SAGE révisé. Il s'agit d'un thème sommairement abordé dans le SAGE de juin 2009, qui selon plusieurs acteurs est à renforcer. L'étude de détermination des volumes prélevables par usages récemment réalisée par la CLE converge dans ce sens. Les axes à explorer concernent la ressource souterraine, au regard de l'alimentation potable et des usages économiques (agriculture, industrie), la ressource superficielle, en raison là aussi de l'usage "eau potable" et la pérennité des prises d'eau du Mans et de La Ferté-Bernard. Par ailleurs, au regard des inondations et des étiages, c'est un enjeu fort dans la perspective du dérèglement climatique. Enfin, c'est un sujet qui nécessite préalablement une connaissance des prélèvements, une estimation fine des besoins en eau, le tout corrélé à la question des consommations/restitutions (sur le bassin, hors territoire, etc.) et au respect des besoins de la vie aquatique.

Deux axes majeurs, complémentaires de la réussite des piliers

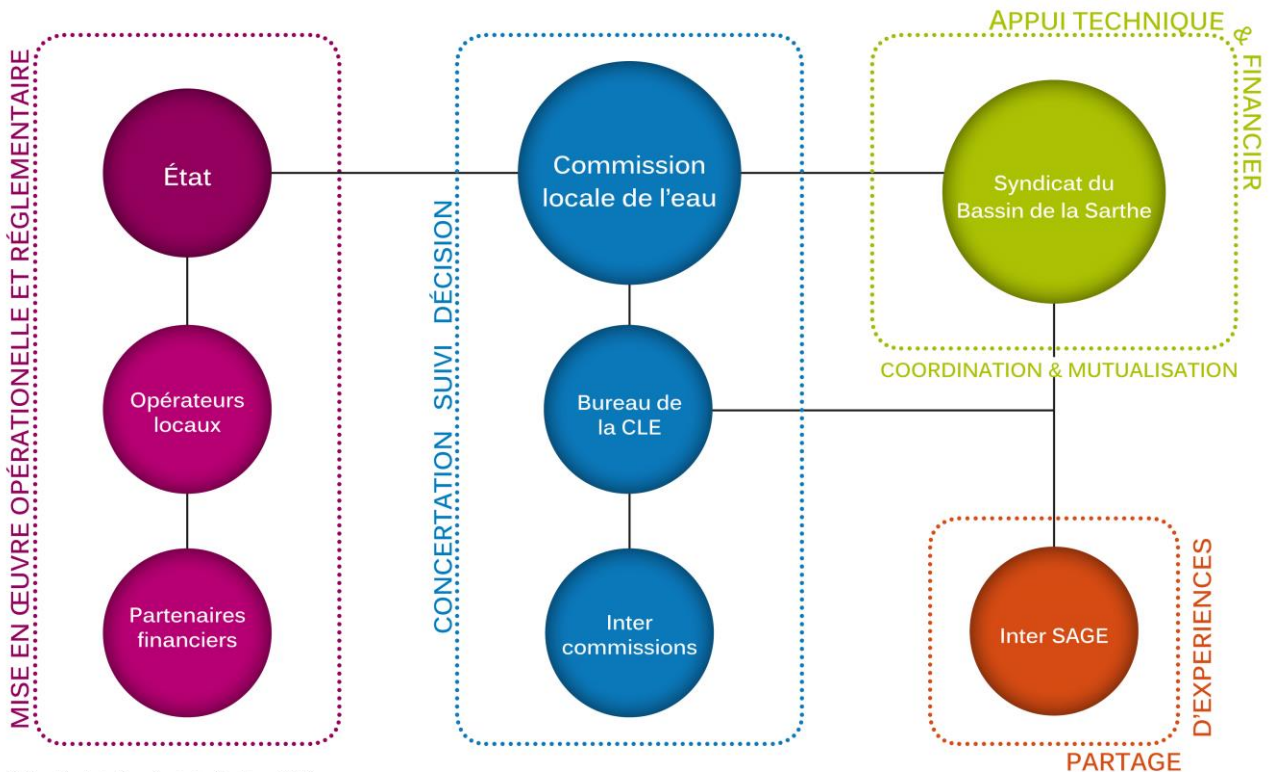
Sans minorer les enjeux inondations et pollutions diffuses, les membres de la CLE considèrent qu'ils sont aussi en partie dépendants de la réussite des piliers. Un territoire avec des phénomènes érosifs très limités, des milieux aquatiques en bon état, une ressource en eau maîtrisée quantitativement ne peuvent qu'être profitables à la lutte contre les inondations et la protection des populations, ainsi qu'à la maîtrise des impacts des pollutions diffuses.

Il n'en reste pas moins que ces deux axes trouvent des déclinaisons directes dans le SAGE révisé. Concernant les inondations, le SAGE révisé doit prendre en compte la directive inondations de 2007, transposée en droit français en 2010 et 2011, ainsi que la loi du 30/07/2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages.

De plus, il convient de passer à l'acte concernant les zones d'expansion, dans une approche globale du territoire et des politiques publiques.

Concernant les pollutions diffuses, ceci reste des sujets fortement inféodés aux SAGE de manière générale, mais l'approche semble devoir être précisée pour le SAGE révisé au-delà de la réduction des pollutions azotées et pesticides. Concernant les substances dangereuses et les substances médicamenteuses, elles font partie des pollutions diffuses, sachant qu'à ce jour, les études et les recherches n'en sont qu'au commencement.

1.5 – Organisation mise en place



La mise en œuvre et la révision du SAGE sont assurées par la CLE (58 membres) et son bureau (22 membres).

Trois commissions thématiques avaient été mises en place au cours de l'élaboration du SAGE. Les premiers travaux de révision du SAGE ont mis en exergue la nécessité de travailler de manière transversale sur les enjeux de l'eau du bassin versant. C'est pour cela que ces commissions sont désormais réunies en une seule dénommée « intercommission ». Celle-ci permet d'associer le plus grand nombre d'acteurs du bassin versant aux travaux de la CLE. Au besoin, des groupes de travail spécifiques peuvent être réunis ponctuellement.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la structure porteuse du SAGE est le Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS). Syndicat mixte fermé depuis le 1^{er} juillet 2018, le SBS a pour objet d'assurer le portage technique, administratif et financier des trois Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) se trouvant sur son territoire (le SAGE du bassin de l'Huisne, le SAGE du bassin de la Sarthe Amont et le SAGE du bassin de la Sarthe Aval) en impulsant, facilitant et concourant à leur gestion cohérente durant leurs phases d'élaboration, de mise en œuvre et de révision.

A ce titre, il des compétences relevant de l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique. Il permet d'assurer la cohérence et l'efficacité des activités de ses membres en assurant un rôle général de coordination, d'animation, de communication, d'information et de sensibilisation sur les deux items suivants.

- 1^o) Études et appuis des Commissions Locales de l'Eau (CLE) dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des SAGE
- 2^o) Études, conseil, animation et coordination des actions relatives à la prévention des inondations

Le SBS est administré par un comité syndical composé de 43 délégués élus en leur sein par les 16 intercommunalités membres. Son président est M. Daniel CHEVALIER (Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe, vice-président de la CLE Sarthe Aval). Ses vice-présidents sont M. Pascal DELPIERRE (Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles, président de la CLE Sarthe amont), M. Michel ODEAU (Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise, président de la CLE Huisne) et M. Marcel MORTREAU (Communauté urbaine Le Mans Métropole)

En 2020, les Communautés de communes des Collines du Perche Normand, de la Vallée de la Haute Sarthe, Pays de Mortagne-au-Perche et du Pays Fléchois ont été rencontrées afin d'adhérer au SBS. Au 31 décembre 2020, les 16 établissements publics de coopération intercommunales à fiscalité propre, membres du SBS sont :

- Communauté de communes Sud Sarthe.
- Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille.
- Communauté de communes du Cœur du Perche.
- Communauté de communes de l'Orée de Bercé Belinois.
- Communauté de communes du Perche.
- Communauté de communes du Sud Est du Pays Manceau.
- Communauté de communes Loué Brûlon Noyen.
- Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé.
- Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe.
- Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles.
- Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise.
- Communauté de communes Maine Saosnois.
- Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe.
- Communauté de communes Le Gesnois Bilurien.
- Communauté de communes du Val de Sarthe.
- Communauté urbaine Le Mans Métropole.

L'année 2020 a été marquée par le renouvellement du comité syndical, suite aux élections municipales de mars 2020. En raison de la crise sanitaire liée à la pandémie COVID-19, le comité syndical a été réinstallé le 16 septembre. Par ailleurs, les travaux de réhabilitation du presbytère de Saint-Léonard-des-Bois, futur siège administratif du SBS, ont débuté en septembre. L'emménagement dans ces locaux est prévu au printemps 2021.

Enfin, la recherche de cohérence avec les SAGE Sarthe amont et Sarthe aval (portés également par le SBS) se traduit par les instances de partage d'expériences (inter CLE, réseaux techniques...) mises en place dans le cadre de l'Inter SAGE.

En 2020, l'équipe administrative et technique du SBS compte six agents. Deux nouveaux collaborateurs ont rejoint le syndicat :

- M. Romain BARBE en remplacement de M. Sacha GARNIER, arrivé en septembre pour occuper le poste de chargé de mission "Planification de la Prévention des inondations" ;
- M. Vincent IGELNICK, en remplacement Morgane BOITARD, arrivé en novembre pour occuper le poste de chargé de mission "SIG, analyse territoriale" ;

Les missions des agents sont organisées autour de l'administration générale du syndicat, la gestion des bassins versants, l'analyse territoriale via le système d'information géographique et la communication. Pour répondre au mieux à sa mission d'appui au territoire, le SBS dispose ainsi d'une équipe aux compétences variées, dans les domaines de l'agronomie, de la qualité de l'eau, de la géomatique, de l'hydraulique, de l'animation et de la planification territoriale.

Ces moyens sont mutualisés pour les trois SAGE.

2 – PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

2.1 – Séance plénière de la CLE

Une séance plénière de CLE a été organisée en 2020.

Date et lieu	Nb. de membres présents ou représentés	Principales discussions, conclusions, décisions
23/01/2020 Villaines-la-Gonais (72)	35/58 (60,3%) dont : - Collège des élus : 16/29 (55,2%) - Collèges des usagers : 15/18 (83,3%) - Collège de l'État : 4/11 (36,4%)	- Avis sur le programme d'actions du CT Eau Huisne Aval (2020-2022)
Ordre du jour :		
1 – Adoption du compte-rendu de la séance du 26 septembre 2019. 2 – Présentation du rapport 2019 de la Commission locale de l'eau.		3 – Tableau de bord commun aux Commissions locales de l'eau des bassins versants de l'Huisne, de la Sarthe amont et de la Sarthe aval. 4 – Présentation du Contrat Territorial Eau Huisne Aval (2020-2022).

En raison de la prise tardive de l'arrêté modifiant la composition de la CLE, suite aux élections municipales de mars 2020, la séance de réinstallation de la CLE n'a pas pu être programmée en 2020.

2.2 - Réunions du bureau de la CLE

Aucune réunion de bureau de CLE n'a pu être organisée en 2020.

2.3 – InterSAGE

Réseau technique Aménagement et Gestion des Milieux Aquatiques

Une journée d'échange du réseau technique AGMA fut initialement programmée le 26 novembre mais en raison du second confinement lié à la crise sanitaire COVID-19, cette journée a dû être reportée au début d'année 2021.

2.4 – Les avis de la CLE et de son bureau

L'article 6 de ses règles de fonctionnement précise que « la CLE donne mandat à son bureau pour rendre des avis sur les dossiers ou projets sur lesquels elle est officiellement saisie. Néanmoins, lorsque cela est impérativement jugé nécessaire, le président peut être amené à réunir la CLE ». Pendant la période d'urgence sanitaire et à défaut de pouvoir réunir la CLE ou son bureau, les avis ont été établis par le Président de la CLE avec l'appui de la cellule d'animation.

Les avis sont disponibles auprès du SBS ou consultables à l'adresse suivante : <https://www.bassin-sarthe.org/les-avis-rendus-par-les-cle.html>

En 2020, 12 dossiers ont été transmis à la CLE dont 2 pour avis. Ceux-ci, concernent :

- 2 dossiers d'autorisation loi sur l'eau :
 - o Avis le contournement routier de Bellême : avis favorable.
 - o Avis sur l'aménagement de la RD 357 entre Le Mans et Saint Calais : avis favorable.
 - o Ces deux projets font l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique. La DUP fait partie des dérogations listées dans l'article 3 du règlement du SAGE « Interdire la destruction des zones humides ». Les impacts de ces aménagements sur les zones humides font l'objet de mesures compensatoires.
- Aucun document d'urbanisme n'a été soumis à l'avis de la CLE en 2020.

Concernant les dossiers de déclaration (10) "loi sur l'eau", le détail est le suivant :

- Rejet d'eaux pluviales (rub. 2.1.5.0.) : 3 dossiers
- Consolidation et protection de berges (rub. 3.1.4.0) : 1 dossier ;
- Prélèvement d'eau superficielle (rub. 1.2.1.0) : 2 dossiers ;
- Épandage d'effluents ou de boues (rub. 2.1.4.0) : 1 dossier ;
- Modification de profil d'un cours d'eau (rub. 3.1.2.0.) : 2 dossiers ;
- Sondage, forage (rub. 1.1.1.0.) : 1 dossier ;

Il est précisé que les dossiers de déclaration sont adressés pour information à la CLE. Son avis n'est pas sollicité dans le cadre de la procédure "loi sur l'eau". La liste des dossiers reçus est disponible auprès de la cellule d'animation de la CLE.

Par ailleurs, dans le cadre de la consultation du public menée du 18 novembre au 9 décembre, un avis défavorable a été rendu sur le projet d'arrêté préfectoral d'Eure-et-Loir définissant les point d'eau pour l'application de l'arrêté interministériel du 4 mai 2017 (arrêté ZNT). Ce projet d'arrêté a en effet jugé non conforme avec l'arrêté interministériel du 4 mai 2017.

Enfin, le président et l'animateur de la CLE ont été sollicités en amont de projets pour juger de leur compatibilité / conformité avec le SAGE et en particulier son règlement (protection des zones humides et des zones d'expansion de crues)

3 - AUTRES ACTIONS OU REUNIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION DE LA CLE

3.1 - Suivi des projets et participation aux divers groupes de travail

- Lancement du GIEC Pays-de-la-Loire
- GEMAPI
 - o Comité de pilotage de l'étude bilan des actions de restauration de cours d'eau menées sur le haut bassin de l'Huisne (Syndicat du Bassin Versant de la Haute Sarthe)
 - o Echanges avec le Syndicat du Bassin Versant Huisne Sarthe sur le programme des travaux.
 - o Réunions d'information PAPI (SBS)
- Agriculture, gestion quantitative
 - o Groupe de travail « arrêtés cadres sécheresse » (DDT de la Sarthe)
 - o Session de travail Chambre régionale d'agriculture de la Sarthe « Enjeux et perspectives pour l'agriculture en Sarthe »
 - o Réunion Gestion quantitative (DREAL Pays-de-la-Loire)
- Urbanisme
 - o Atelier Etat Initial de l'Environnement dans le cadre de la révision du SCoT du Pays du Mans (Pays du Mans)
 - o Ateliers thématiques dans le cadre de l'élaboration du PLUI de la Communauté de communes des Collines du Perche Normand.
- SDAGE/SAGE/Police de l'eau
 - o Groupe de travail sur la cartographie des cours d'eau (DDT de la Sarthe)
 - o MISEN technique de la Sarthe (DDT de la Sarthe)
 - o Réunion des présidents de CLE (Comité de bassin Loire-Bretagne)
 - o Réunions de concertations pour le programme de mesures du prochain SDAGE Loire-Bretagne (DREAL Centre, Val de Loire, DREAL Pays-de-la-Loire, Agence de l'eau Loire-Bretagne)
 - o Réseau des animateurs de SAGE Pays de la Loire (DREAL Pays-de-la-Loire)
 - o Groupe de travail national SAGE (Ministère de la transition écologique et solidaire)
 - o COPIL de l'étude d'évaluation des SAGE (Ministère de la transition écologique et solidaire)
 - o Journées nationales SAGE (Ministère, OFB, Agences de l'eau)

4 - MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DU SAGE

4.1 - Contrats directement liés à la mise en œuvre du SAGE

L'année 2020 est la onzième année effective de la mise en œuvre du SAGE, et la troisième du SAGE révisé. Dans ce cadre la CLE, avec l'appui de sa structure porteuse a pu suivre plusieurs projets.

Signature du Contrat territorial Eau Huisne Aval (2020-2022)

Le Contrat territorial Eau 2020-2022 préparé entre le Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS), l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région des Pays de la Loire et l'Etat associe 13 partenaires et acteurs principaux.

Les signataires du contrat ont convenu d'un programme d'actions qui porte principalement sur la protection et la réhabilitation des milieux aquatiques, la lutte contre l'érosion des sols et l'optimisation quantitative de la ressource en eau.

Leur coût prévisionnel est évalué à 4 495 365 euros et la part de financement public est estimée à :

- 2 452 483 € de subvention de l'Agence de l'eau, soit 56,5% des dépenses éligibles sur 3 ans ;
- 893 958 € de subvention de la Région, soit 19,9% des dépenses éligibles sur 3 ans ;

La part de financement des différents porteurs représente 1 058 924 €, soit 23,6% des dépenses prévisionnelles.

C'est le SBS, structure porteuse des SAGE des bassins de l'Huisne, de la Sarthe amont et de la Sarthe Aval, qui assure le pilotage du contrat.

Les maîtres d'ouvrage impliqués dans ce contrat :

- Syndicat du Bassin Versant Huisne Sarthe ;
- Le Mans Métropole ;
- Ville de Champagné ;
- Commune de Volnay ;
- AAPPMA de Challes ;
- APAD Perche ;
- VivAgri Sarthe ;
- CEN Normandie ;
- CEN Pays-de-la-Loire ;
- Syndicat du Bassin de la Sarthe.

Le CT Eau Huisne aval a été validé par les instances de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de la Région des Pays-de-la-Loire au printemps 2020 et a été signé par l'ensemble des maîtres d'ouvrages, à Villaines-la-Gonais, le 15 septembre. Ce même-jour s'est tenue la séance d'installation du Comité de pilotage du contrat.

Appui et conseil aux collectivités du bassin versant

Collectivités	Objet
Commune du Breil-sur-Merize (72)	ZAC des Pins : Conformité du projet avec le règlement du SAGE (Article n°3 : Interdire la destruction des zones humides)
Syndicat du Bassin Versant Huisne Sarthe (72)	Appui à la création de l'identité visuelle du syndicat.
Communauté de communes des Collines du Perche Normand (61)	Echanges sur les actions de limitation des ruissellements sur la commune de Val-au-Perche afin de réduire le risque d'inondations.
Commune de Lombron (72)	Echanges pour la valorisation d'une zone humide située en cœur de bourg
Communauté de communes du Perche (28)	Appui au lancement de l'étude de dangers des systèmes d'endiguement.
Commune de Saint-Aubin-des-Coudrais (72)	Echanges sur les actions de limitation des ruissellements afin de réduire le risque d'inondations.

Enfin, différents échanges ont été organisés avec des représentants de la CLE et de ses partenaires ;

- Pays du Mans, SCoT du Pays du Mans
- UFC – Que Choisir de la Sarthe
- L'ADSPQI du Mans
- Syndicat Intercommunal de Distribution et de Production d'Eau Potable de Perseigne et Saosnois (captages prioritaires)

4.2 - Tableau de bord de suivi et d'évaluation du SAGE et valorisation des données sur l'eau

Le Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS) a entamé en 2020 une réflexion dans le but de mutualiser le suivi et l'évaluation des SAGE par la mise en place d'un tableau de bord commun aux trois SAGE. Cette réflexion, menée en collaboration avec les animateurs et en concertation avec les membres des CLE, a permis de définir une vingtaine d'indicateurs. Ces derniers sont suffisamment précis pour mener une analyse pertinente de l'évolution du territoire et des enjeux liés à l'eau, et suffisamment simples pour rendre accessibles et parlants les résultats. Ils abordent quatre thématiques transversales : la gouvernance et communication des SAGE, la qualité et la quantité de la ressource en eau et la prévention des inondations.

L'objectif de ces indicateurs est d'avoir une vision globale du bassin de la Sarthe et ainsi de mieux appréhender la logique amont aval. Ce tableau de bord mutualisé a été validé par les trois CLE début 2020.

Par ailleurs, la cartographie dynamique (CARMEN) consultable en ligne sur le site du SBS a été actualisée et simplifiée pour une compréhension rapide des enjeux du bassin de la Sarthe : <https://www.bassin-sarthe.org/cartographie-thematique-2020.html>

Ainsi, on y retrouve un rappel du découpage administratif et du contexte socio-économique puis plus en lien avec l'eau : les milieux naturels, la GEMAPI ainsi que les risques inondations. Tout cela est accompagné d'une explication de l'interface de consultation. Les cartes évolueront au fil de l'actualisation des données dont nous disposerons et de nouvelles thématiques seront abordées.

Enfin, le site Web du SBS dispose désormais d'une base (non exhaustive) de données en rapport avec l'eau : <https://www.bassin-sarthe.org/les-donnees-sur-leau.html>

Ces données sont disponibles à différentes échelles : départementale, régionale, Bassin Loire-Bretagne ou encore nationale. Certaines sont plus facilement accessibles que d'autres (simples tableaux, graphiques et cartes interactives).

5 – ACTIONS DE COMMUNICATION

5.1 – Les publications

MES'SAGES, le bulletin d'information des bassins de la Sarthe et de l'Huisne

Compte tenu du retard pris dans l'installation des instances suite aux élections locales (Commission locale de l'eau, comité syndical du SBS), aucun numéro de MES'SAGES n'a été publié en 2020.

Les newsletters

En 2020, 1 numéro de la Lettre Web d Syndicat du Bassin de la Sarthe a été adressée à près de 1 650 destinataires :

- Lettre Web du 5 octobre 2020

La chaîne Youtube

En 2014, le film « Bassin versant de l'Huisne : un SAGE en actions » a été réalisé dans le cadre de l'actualisation de la stratégie du SAGE révisé. En mars 2015, sa mise en ligne sur internet a été l'occasion de mettre en place une chaîne dédiée à ce qui peut être réalisée sous l'égide du SBS et des CLE.

Depuis sa mise en ligne, le film, dans sa version intégrale, a été vu 600 fois.

5.2 – Le site Web : www.bassin-sarthe.org

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les activités de la CLE et les informations sur le SAGE sont relayées sur le site portail du Syndicat du Bassin de la Sarthe : www.bassin-sarthe.org. Au-delà de nouveautés sur l'ergonomie et le contenu, ce site est dit "responsive", c'est-à-dire adapté au format mobile (smartphone et tablette). En 2020, en plus de la mise à jour de certaines rubriques (cartographie thématique, données sur l'eau), le site s'est enrichi d'une rubrique dédiée à la prévention des inondations.

Les chiffres de fréquentation du site sont les suivants pour 2020 :

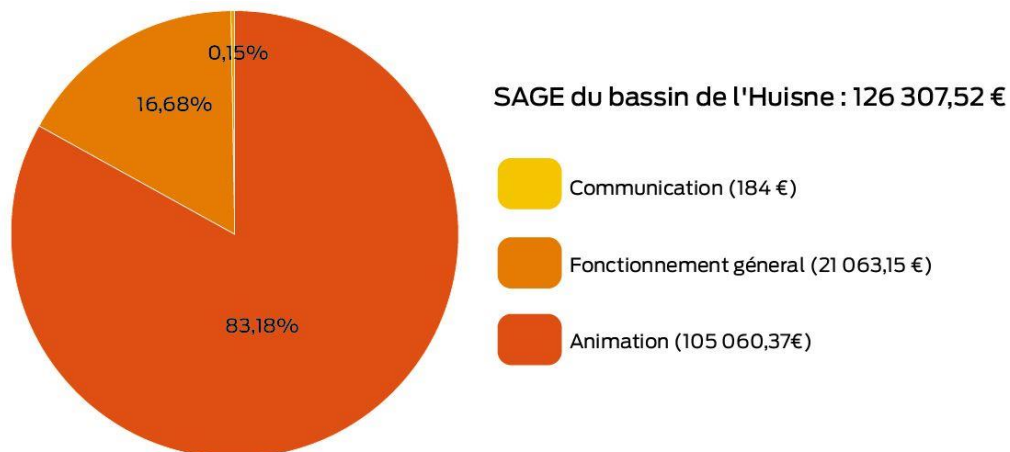
- Nombre de visites : 10 304 (+9,8 %) ;
- Nombre de pages vues : 23 069 (0,6%) ;
- Durée moyenne d'une visite : 6'39" (+5,8%).

5.3 – Information et sensibilisation

Présentation de l'organisation du grand cycle de l'eau à l'échelle du bassin de la Sarthe

Cette présentation a été faite auprès des élus du comité syndical du bassin de la Sarthe à l'issue du comité syndical du 2 décembre 2020. Il s'agissait d'aborder les outils de planification de la gestion intégrée de l'eau (SDAGE, SAGE) et de la prévention des inondations (PGRI, SLGRI) et de leur déclinaison opérationnelle locales (contrat territorial, PAPI, etc.)

6 – BUDGET ET FINANCEMENT



6.1 – Cellule d'animation du SAGE

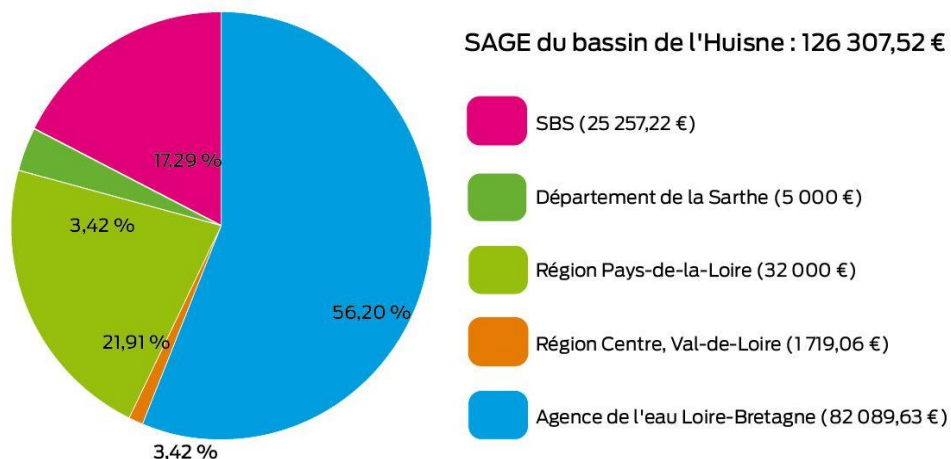
En 2020, l'équipe dédiée spécifiquement à l'animation et la coordination des activités la CLE est constituée de quatre agents représentant 2 ETP :

- 1 ETP animateur de SAGE.
- 1/3 ETP chargé de mission "Planification de la Prévention des inondations".
- 1/3 ETP chargé de mission "SIG, analyse territoriale".
- 1/3 ETP gestionnaire administratif et comptable.

Les charges salariales de la cellule d'animation représentent 105 060,37 €. Les charges de fonctionnement général représentent 21 247,15 €.

En 2020, dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE, le Syndicat du Bassin de la Sarthe bénéficie du soutien financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et des Conseils régionaux des Pays de la Loire, du Centre, Val de Loire et du Département de la Sarthe.

Sur l'exercice 2020, la cellule d'animation (salaires et charges de fonctionnement général) du SAGE est financée à 63,26%. L'autofinancement du SBS est constitué des contributions des 16 intercommunalités membres et des résultats de fonctionnement reportés.



6.2 – Actions de communication

La communication inter-SAGE

En 2020, quelques travaux d'impression InterSAGE ont été engagés, générant un coût de 184 euros. Il n'y a eu aucun coût de communication liée strictement à la Commission locale de l'eau.

7 – ANALYSE, BILAN, PERSPECTIVES

Analyse et bilan

Compte tenu de la crise sanitaire liée à la pandémie COVID-19 et des élections municipales de mars 2020, la Commission locale de l'eau n'a pu se réunir qu'une seule fois. Un important retard a été pris dans la procédure de renouvellement partiel de la CLE : l'arrêté modificatif n'a été pris qu'en janvier 2021.

Malgré cela, la mise en œuvre opérationnelle du SAGE n'a pas été suspendue. Le Contrat Territorial Eau 2020-2022 a pu être finalisé et signé en septembre. Son comité de pilotage a été installé.

Par ailleurs, la mutualisation InterSAGE s'est poursuivie notamment via un tableau de bord commun, des supports de communication mutualisés et des préparations d'avis techniques communs.

Enfin, plusieurs échanges ont pu être organisés avec les opérateurs locaux et pétitionnaires dans le cadre de l'application réglementaire du SAGE et de sa mise en œuvre opérationnelle.

Principales perspectives 2021

- Poursuivre la réflexion de mutualisations de moyens entre le SBS et les structures locales GEMAPI en lien avec la rédaction de la feuille de route de la CLE 2019-2021.
- Former les nouveaux membres de la CLE, les nouveaux élus et les agents des communautés de communes concernés par la GEMAPI.
- Lancer l'analyse des déficits quantitatifs constatés sur les bassins de la Vive Parente et du Narais.
- Relancer la réflexion sur la gouvernance GEMAPI sur le bassin de l'Huisne Amont.

Le Président de la
Commission locale de l'eau,
Michel ODEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. ODEAU', written over a horizontal line.